



verallia

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

INTERVENANTS



Michel GIANNUZZI
Président-Directeur Général

- A rejoint Verallia en septembre 2017
- 34 ans d'expérience dans l'industrie
- A précédemment occupé des fonctions de direction générale au sein de Tarkett (Président du Directoire), Valeo, Michelin
- Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Harvard Business School



Nathalie DELBREUVE
Directrice financière

- A rejoint Verallia en février 2020
- 25 ans d'expérience dans la finance
- A précédemment occupé des postes de direction financière chez Plastic Omnium, Norbert Dentressangle et PwC
- Diplômée de l'ESCP Paris



Wendy KOOL-FOULON
Directrice juridique

- A rejoint Verallia en mai 2020
- 25 ans d'expérience dans le domaine juridique et de la conformité
- A précédemment occupé des postes de direction juridique chez Tarkett, Geodis, IBM et Landwell
- Diplômée du Barreau de Paris et de Paris Dauphine



Cécile TANDEAU de MARSAC
Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

- A rejoint le Conseil d'administration de Verallia en octobre 2019
- 35 ans d'expérience dans le domaine des RH et de la gouvernance
- A précédemment occupé des postes chez Solvay, Rhodia et Nestlé
- Diplômée de NEOMA Business School

ORDRE DU JOUR

- 1 PRÉSENTATION DU GROUPE
- 2 ÉVÉNEMENTS CLÉS VERALLIA 2021-2022
- 3 RÉSULTATS FINANCIERS
- 4 GOUVERNANCE
- 5 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
- 6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 7 QUESTIONS
- 8 VOTE DES RÉOLUTIONS
- 9 ANNEXES



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

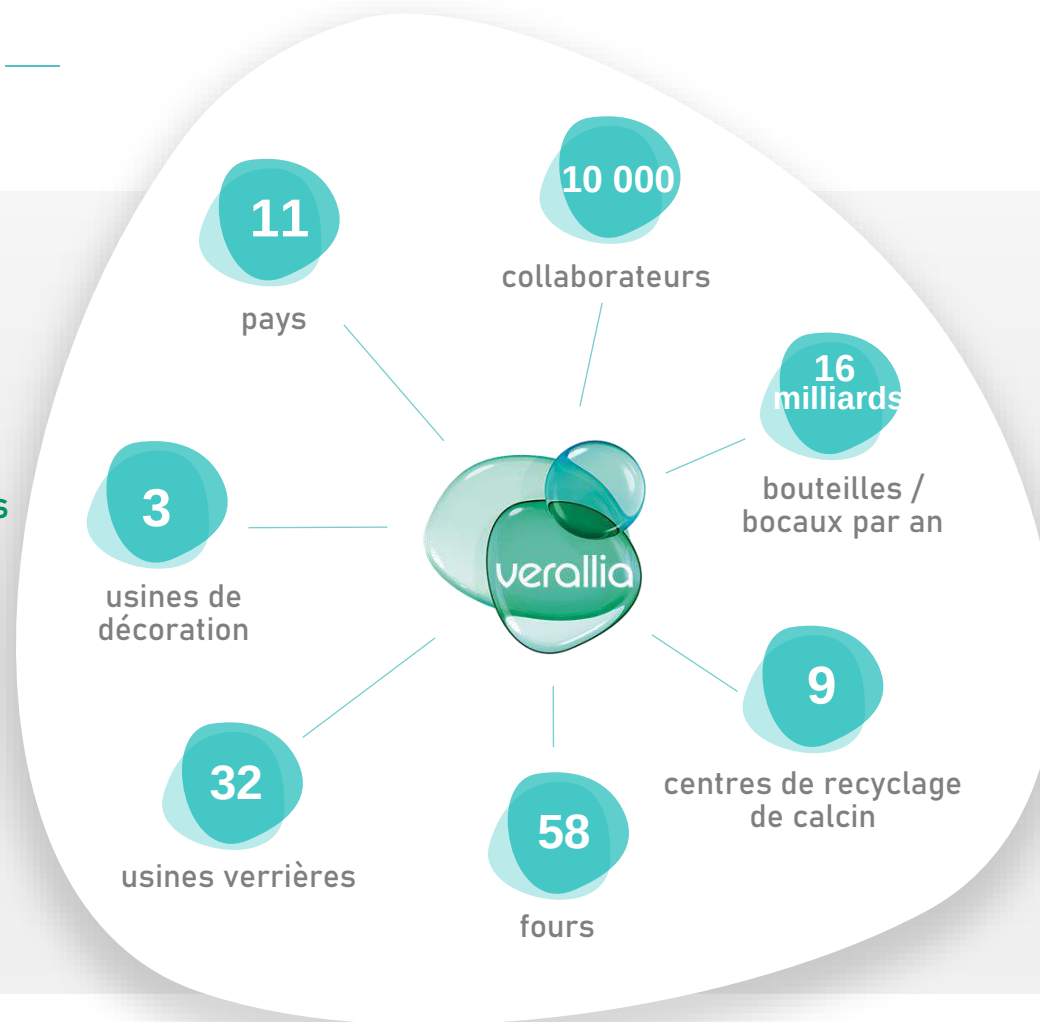
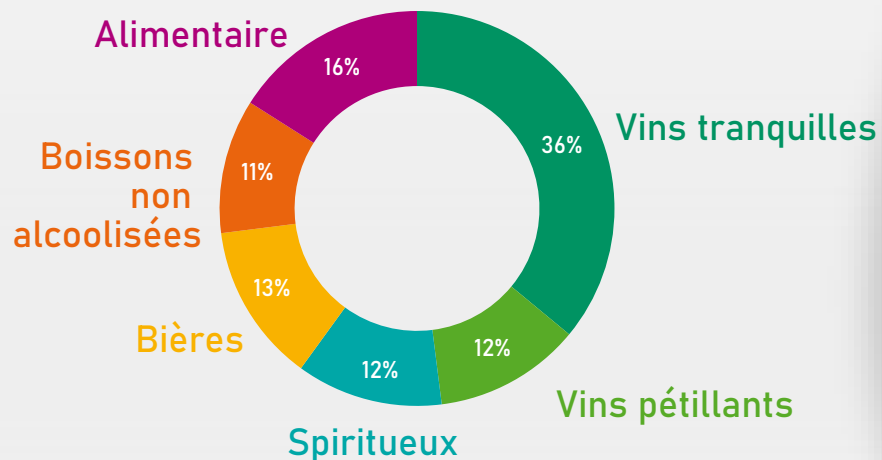


Michel
GIANNUZZI
Président-Directeur Général

UN LEADER MONDIAL DE L'EMBALLAGE EN VERRE

DES MARCHÉS FINAUX DIVERSIFIÉS ET ÉQUILIBRÉS

Répartition des ventes d'emballages en verre ⁽¹⁾
par marché final (2021)



N°1
en Europe⁽²⁾
c. 89% du CA 2021

N°2
en Amérique latine⁽³⁾
c. 11% du CA 2021

N°3
Mondial

Sources: Informations publiques des entreprises, estimations de la société et Advancy (étude relative à l'introduction en bourse).

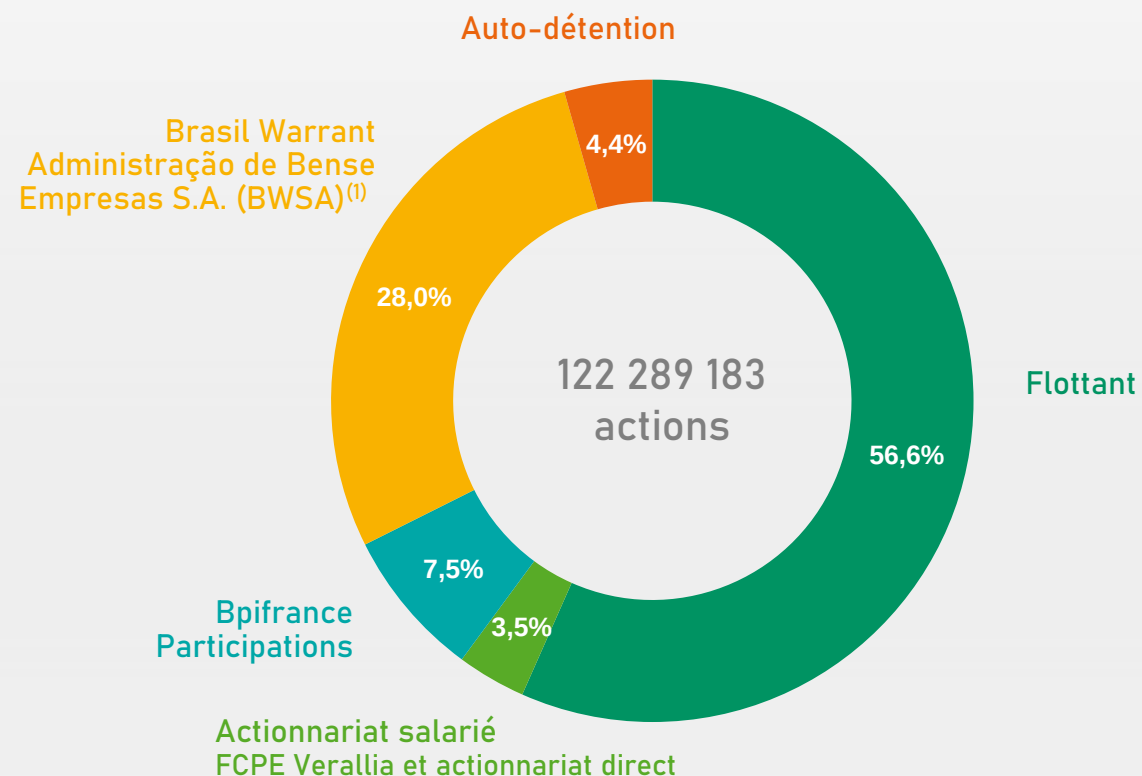
Notes: (1) Pour les bouteilles et les pots uniquement (97% des ventes totales de Verallia)

(2) Basé sur les ventes de 2021 ; "Europe" selon la définition/les estimations de la direction de chaque société

(3) Basé sur les volumes de 2021 en Argentine, au Brésil et au Chili

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

ACTIONNARIAT EN MAI 2022



7^{ème} PROGRAMME D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

- Verallia a lancé son 7^{ème} Programme d'actionnariat salarié du 3 au 17 mai 2022 pour 0,50 % du capital social
- Conformément à l'objectif d'atteindre 5 % des actions détenues par les employés d'ici 2025
- Éléments clés :
 - 8 pays
 - 81 % des salariés sont éligibles à la souscription
 - Prix de souscription préférentiel @ 21,22€ (10 % de décote)
 - Contribution brute de l'employeur progressive jusqu'à 2 000 euros

Notes: (1) Agissant par le biais d'un fonds géré par BW Gestão de Investimentos Ltda, une filiale à 100% de BWSA.

NOS VALEURS GUIDENT NOS ACTIONS



L'ATTENTION
portée aux **CLIENTS**



LE RESPECT
des personnes, des
lois et de
l'environnement



LA
RESPONSABILISATION
et le **SENS DU
RESULTAT**



LE TRAVAIL
D'ÉQUIPE

NOS CONVICTIONS



Notre **raison d'être** est au cœur de notre stratégie et de nos activités, car nous prenons **nos responsabilités sociales et environnementales** très au sérieux

Nous réalisons **une croissance durable et rentable** qui **profite à tous** nos clients, employés et actionnaires

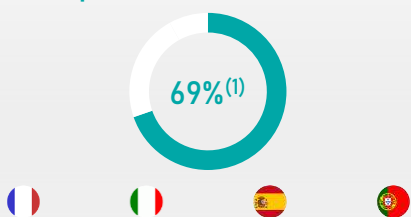
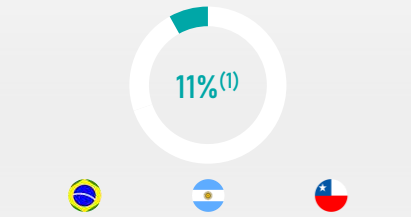
Nous sommes **souples, agiles, décentralisés, proches de nos clients** et nous donnons à nos équipes **les moyens de les servir au mieux**

L'excellence opérationnelle et la création de valeur sont à nos **yeux plus importantes que la taille**, d'où notre stratégie simple et ciblée

Fédérer toutes nos parties prenantes autour de notre stratégie et de nos plans **d'action** constituent notre principal facteur de réussite

Nous investissons dans cette société en tant que **propriétaire à long terme**, et les **liquidités excédentaires** sont **reversées aux actionnaires** par le biais d'augmentation de dividendes et de rachats d'actions

DES POSITIONS DE LEADER DANS TOUTES LES RÉGIONS

RÉGION	# POSITION	LES MOTEURS DE CROISSANCE CHEZ VERALLIA	ACTIFS
Europe du Sud et de l'Ouest 		- Part prépondérante dans le secteur du vin (tranquille et pétillant) tirant parti de la hausse des exports et de la premiumisation - Forte croissance du marché des vins pétillants (eg prosecco) - Leader sur le marché en forte croissance des spiritueux avec une forte exposition à la premiumisation, personnalisation et l'export (eg Cognac)	20 # de sites de production verriers 35 # de fours 7 # de centres de traitement de calcin
Europe du Nord et de l'Est ⁽²⁾ 		- Leader dans le domaine du vin, de l'alimentation et des boissons non alcoolisées (« BNA ») - Croissance soutenue dans l'alimentaire et les boissons non alcoolisées (demande d'« emballages sains ») - Augmentation de la demande de bière grâce aux exportations allemandes et à la premiumisation (bière artisanale)	7 # de sites de production verriers 17 # de fours 2 # de centres de traitement de calcin
Amérique latine 		- Part élevée du vin tranquille avec des usines très proches des clients - Les exportations de vin sont le moteur d'une forte croissance au Chili et en Argentine - Croissance rapide du marché de la bière au Brésil (artisanale, premium, bouteilles à usage unique)	5 # de sites de production verriers 6 # de fours

Bien positionné pour capter la croissance des marchés clés

Source: Société, Advancy

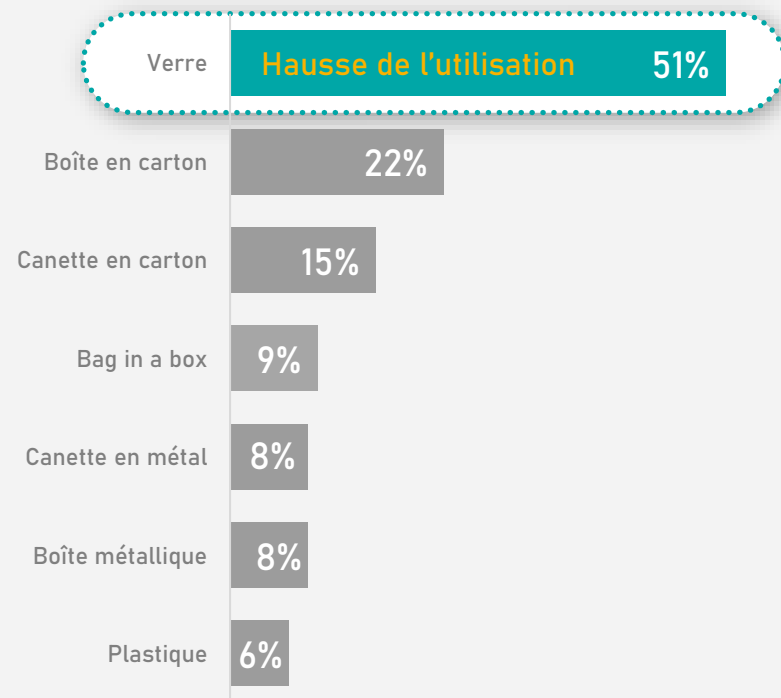
Notes: (1) Contribution au chiffre d'affaires 2021

(2) L'activité de la filiale polonaise de Verallia est incluse dans les comptes de l'Europe du Nord et de l'Est mais toutes les données et analyses de marché sont centrées sur l'empreinte de production de Verallia et excluent donc le marché polonais

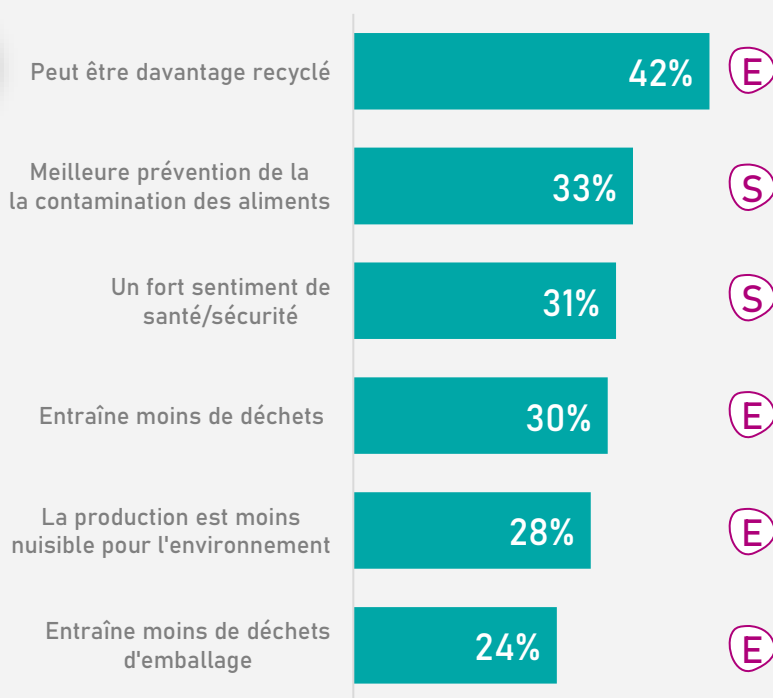
LA CROISSANCE DES VOLUMES EST DÉTERMINÉE PAR LES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS (ÉTUDE 2020, EUROPE)

PREFERENCES DES CONSOMMATEURS⁽¹⁾

Comment a évolué votre achat des emballages suivants au cours des 3 dernières années ?

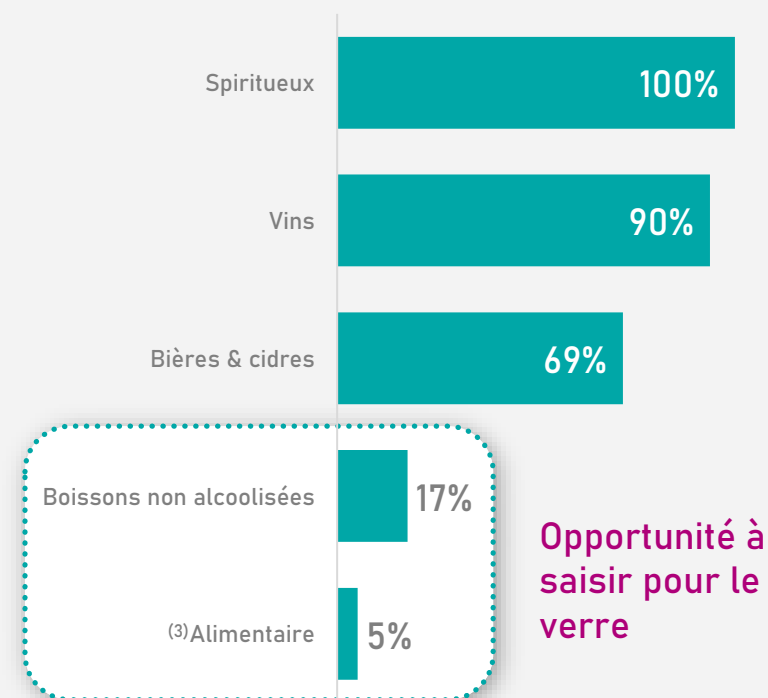


Laquelle des raisons suivantes décrit le mieux pourquoi ?



TAUX DE PENETRATION DU VERRE PAR SEGMENT DE MARCHÉ

% unités de volume
(2020, 23 pays Européens⁽²⁾)



Une préférence croissante pour le verre vs. les autres matériaux: S anté & E nvironnement priment

Source: FEVE

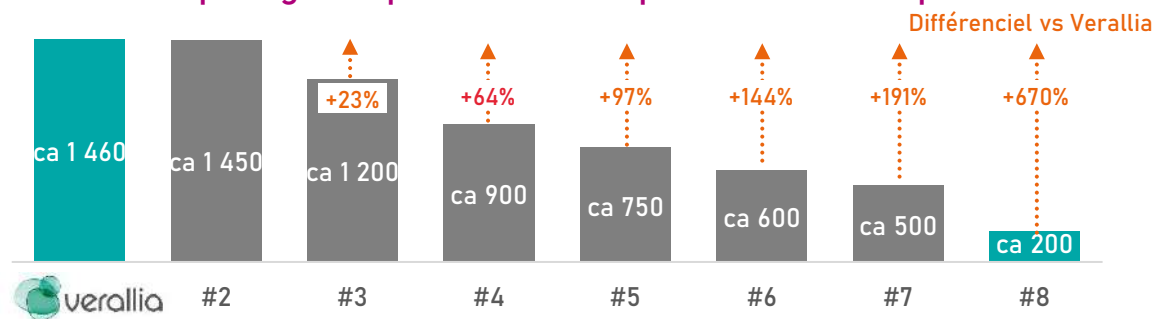
Notes: (1) Préférences des consommateurs : Enquête indépendante de InSites Consulting 2020 "Packaging & Recycling" auprès des consommateurs (10 000 consommateurs dans 13 pays européens).

(2) Pénétration du verre : Vivid Economics 2020 "Food & beverage container glass market statistics 2020" étude couvrant 23 pays membres de FEVE.

(3) La part du verre dans le marché final alimentaire est différente de celle décrite dans la présentation de l'introduction en bourse de Verallia (5% vs 10%) en raison d'un changement de méthodologie (et de périmètre du marché final alimentaire) entre les deux études ; les études récentes de FEVE montrent une part croissante du verre dans le marché final alimentaire.

LARGE PORTEFEUILLE DE PRODUITS ET FLEXIBILITÉ INDUSTRIELLE POUR SERVIR LES CLIENTS

Le plus grand portefeuille de produits en Europe *



Une forte proximité avec le client

- Grande fidélité des clients entretenue par une importante force de vente (c. 300 pers.)
- Portefeuille de clients de toutes tailles (plus de 10 000 clients) et très diversifié
- Les 10 premiers clients ne représentent que 16% du CA 2021
- Le premier client du Groupe représente moins de 4% du CA 2021



Une base de clientèle large et diversifiée

Répartition CA 2021	Produits	Clients	Concentration client
36%	Vins tranquilles	Essentiellement locaux	
12%	Vins pétillants	Essentiellement locaux	
16%	Alimentaire	< 10 mondiaux + locaux	
11%	Boissons non alcoolisées	Part mondiale importante	
12%	Spiritueux	6 mondiaux + locaux	
13%	Bières	5 acteurs majeurs < 50% essentiellement mondiaux	

UNE BASE DE CLIENTS LARGE ET DIVERSIFIÉE PERMETTANT UNE POLITIQUE DE PRIX BASÉE SUR LA VALEUR CRÉÉE POUR NOS CLIENTS

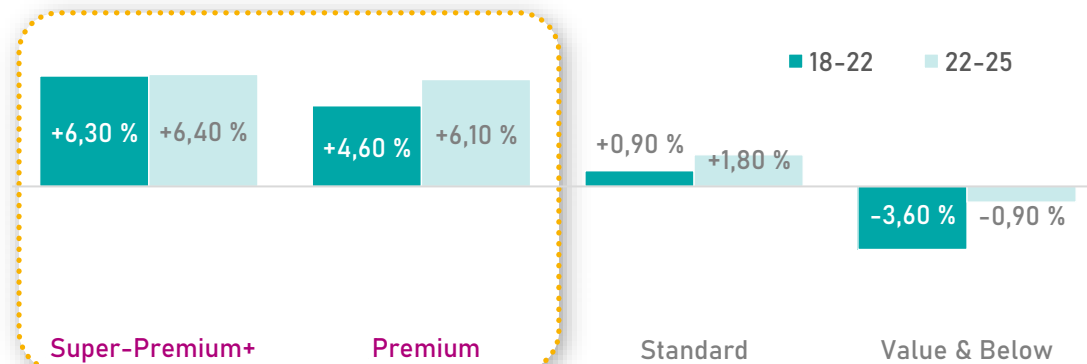
FOCUS SPIRITUEUX : CAPTER LA DEMANDE CROISSANTE POUR LES PRODUITS PREMIUM

ETUDE DE CAS PREMIUM VODKA – PREMIUMISATION



UNE CROISSANCE PLUS FORTE POUR LES SPIRITUEUX PREMIUM

Croissance globale en volume des spiritueux⁽³⁾



MARQUES PREMIUM GLOBALES PARMi NOS CLIENTS



Les spiritueux premium bénéficient de marges supérieures et d'une croissance plus forte

Source : Société, IWSR Vinexposium Report 2020, Advancy (étude liée à l'IPO de Verallia).

Note : (1) Incluant TVA et droits d'accises. Les droits d'accises varient en Europe selon les pays, ils sont payés dans le pays de consommation et basés sur le type d'alcool et le pourcentage d'alcool pur.

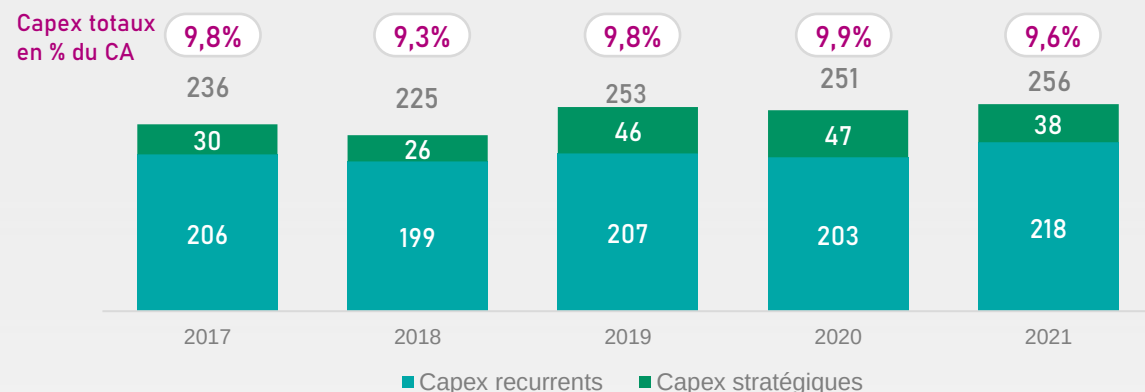
(2) Prix de vente producteur estimé sur la base de la marge distributeur moyenne / standard pour des boissons alcoolisées en grande distribution.

(3) Un produit est considéré ultra-premium lorsque son prix au détail est supérieur à \$30, premium lorsque son prix au détail est compris entre \$20-29.99, standard lorsque son prix au détail est compris entre \$10-19.99 et value and below lorsque son prix au détail est inférieur à \$10.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS CIBLÉS AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE RSE AMBITIEUSE

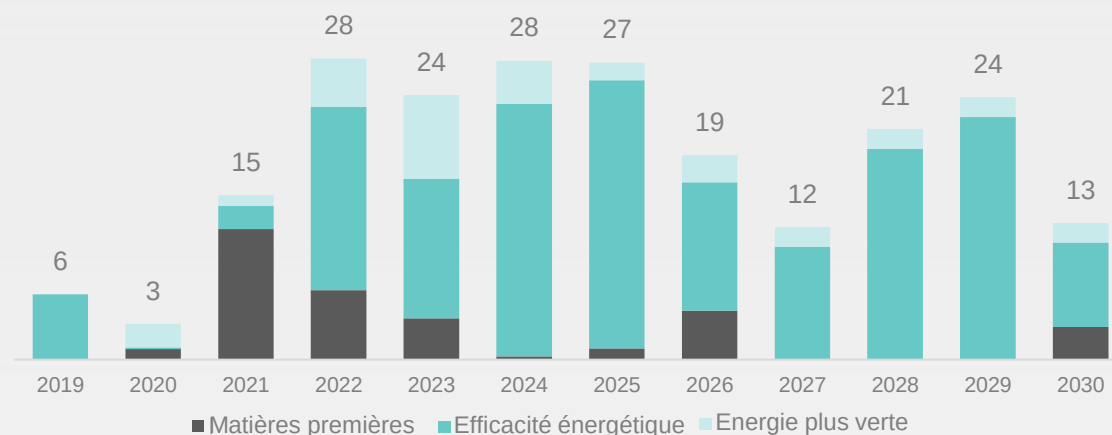
INVESTISSEMENTS CIBLÉS (M€)

- Bénéficiant d'une base d'actifs bien investis
- Retour sur investissement court / rendement élevé, standardisation des machines (retour sur investissement bien inférieur à 3 ans) et intelligence artificielle utilisées pour améliorer le contrôle des processus
- Investissements stratégiques avec un nouveau four par an dans les zones géographiques à forte croissance (Brésil, Italie)
- R&D sur l'innovation des processus et l'impact environnemental / les émissions de CO₂



CASH OUT ANNUEL POUR LE PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ (M€)

- L'investissement total nécessaire pour atteindre l'objectif intermédiaire de réduction du CO₂ de -27,5 % est estimé à environ **220 M€**
- Environ **180 M€** (sur 220 M€) seront considérés comme **CAPEX stratégiques de Verallia** (c'est-à-dire en plus des investissements récurrents de 8 %)
- L'essentiel du CAPEX est lié à l'efficacité énergétique, car les autres sources de réduction du CO₂ impliquent des changements dans les achats de matières premières ou d'énergie



Une stratégie d'investissements ciblés au service d'une croissance rentable et durable

UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE DÉMONTRÉE (2017-2021)



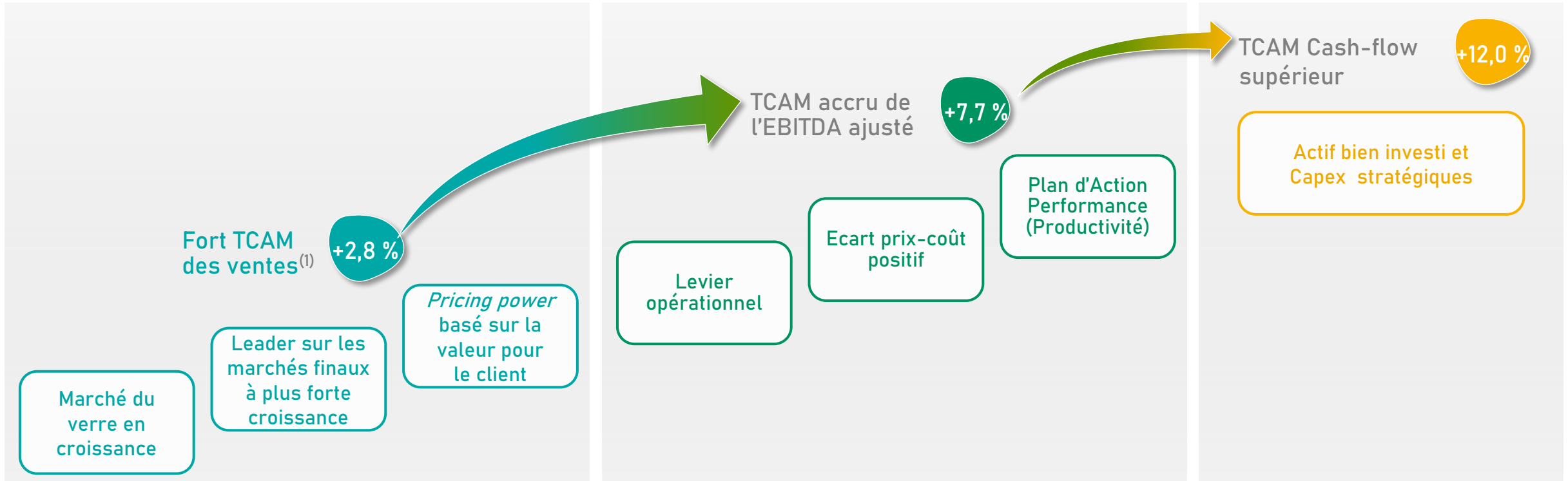
CROISSANCE



PROFITABILITÉ



CASH



Business en croissance et générateur de trésorerie, résilient pendant la pandémie

Source : Société

Notes : (1) CA 2017 d'après les comptes 2016-2018 préparés pour l'introduction en bourse et appliquant l'IFRS 15 (revenus des contrats avec les clients) sur la période.

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME (2022-2023-2024) tels que présentés lors de la journée investisseurs en octobre 2021

	2022-2023-2024	HYPOTHÈSES
CROISSANCE ORGANIQUE DES VENTES ⁽¹⁾	+4-6 % TCAM	La moitié provenant des volumes et la moitié du prix/mix Inflation modérée des coûts des matières premières et de l'énergie après 2022
MARGE EBITDA AJUSTE	28 %-30 % en 2024	Spread d'inflation prix/coût positif PAP net > 2 % du coût de production cash (i.e. > 35 millions d'euros par an)
FREE CASH-FLOW CUMULE ⁽²⁾	c. 900 M€ sur 3 ans	Capex récurrents et stratégiques à environ 10 % des ventes, y compris les investissements liés au CO ₂ et 3 nouveaux fours d'ici 2024
RESULTAT PAR ACTION (excl. le PPA ⁽³⁾)	c. 3 € en 2024	Coût moyen de financement (avant impôts) @ environ 2 % Taux d'imposition effectif @ 27 % environ
POLITIQUE DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES	Croissance des dividendes par action > 10 % par an + Rachats d'actions relatifs	Croissance du résultat net > 10 % par an Trajectoire « Investment grade » (levier d'endettement net < 2x)

Notes : (1) À taux de change et périmètre constants.

(2) Défini comme le Cash-flow des opérations - Autre impact d'exploitation - Intérêts financiers payés et autres coûts de financement - Impôts payés.

(3) Résultat net par action excluant une charge d'amortissement des relations clients constatés lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain, d'environ 0,38 € / action (net d'impôts).



2

ÉVÉNEMENTS CLÉS VERALLIA 2021-2022



Michel
GIANNUZZI
Président-Directeur Général

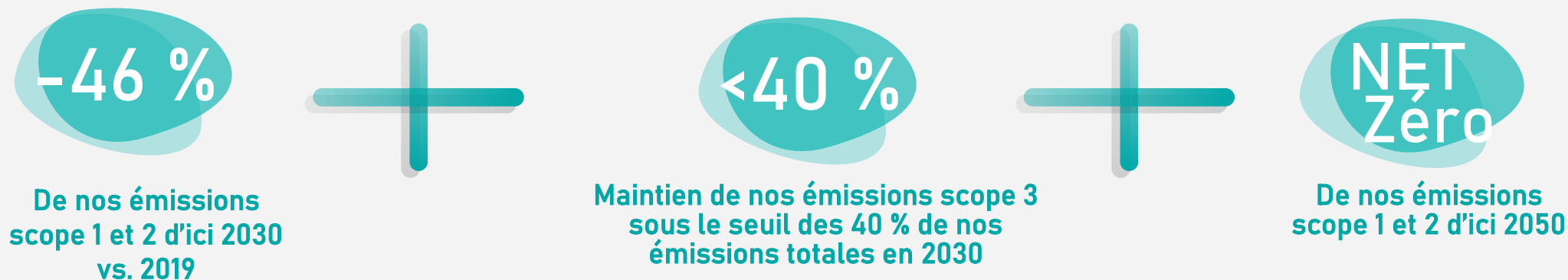


“ Réimaginer le Verre Pour construire un avenir plus durable

La RSE est plus que jamais au coeur de la stratégie de Verallia

LE SBTi A VALIDÉ EN MARS 2022 NOTRE OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 46 % DE NOS ÉMISSIONS DE CO2 « SCOPE 1 ET 2 » ENTRE 2019 ET 2030

Verallia suit la projection la plus exigeante **d'une limitation de l'augmentation des températures à 1,5°C** par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du GIEC** et à l'Accord de Paris sur le Climat



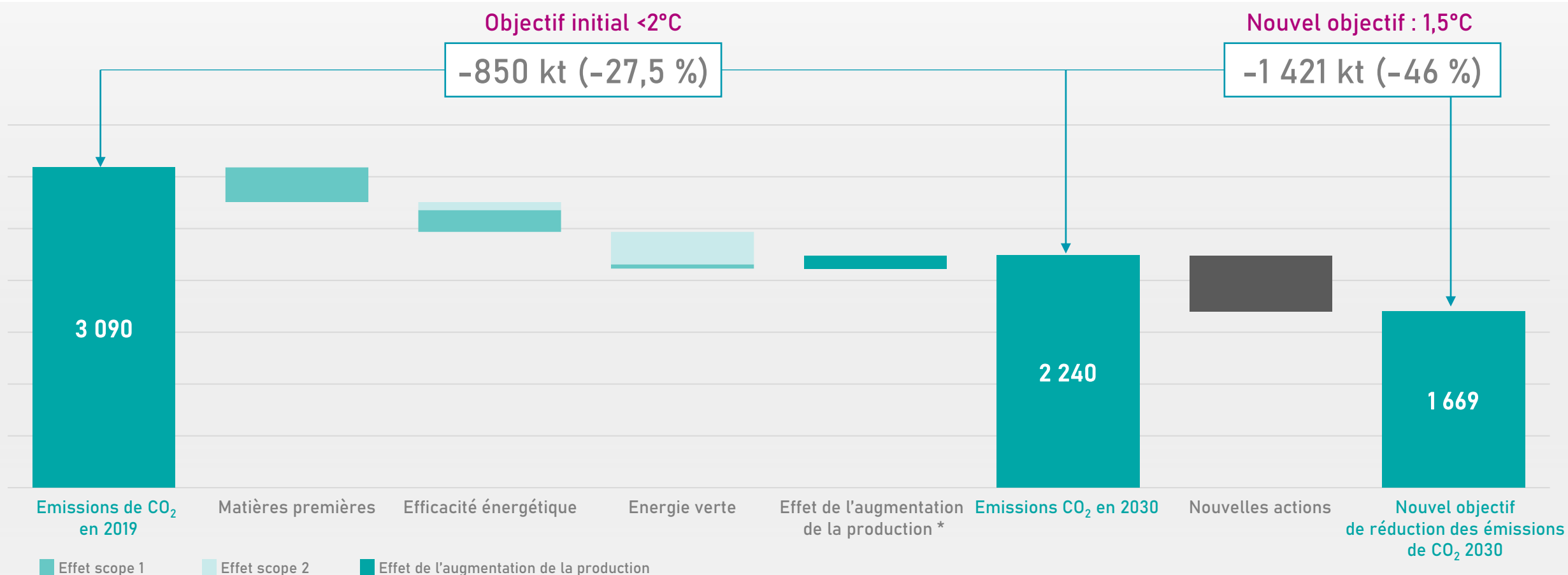
L'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques.

Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour **limiter l'augmentation des températures à 1,5°C**, par rapport aux températures préindustrielles

*SBTi : initiative *Science Based Targets*

** GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

VERALLIA SUIT LA PROJECTION LA PLUS EXIGEANTE D'UN RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE LIMITÉ À +1,5°C



1

AUGMENTER
LA PART DES
MATIÈRES
PREMIÈRES
DÉCARBONÉES

2

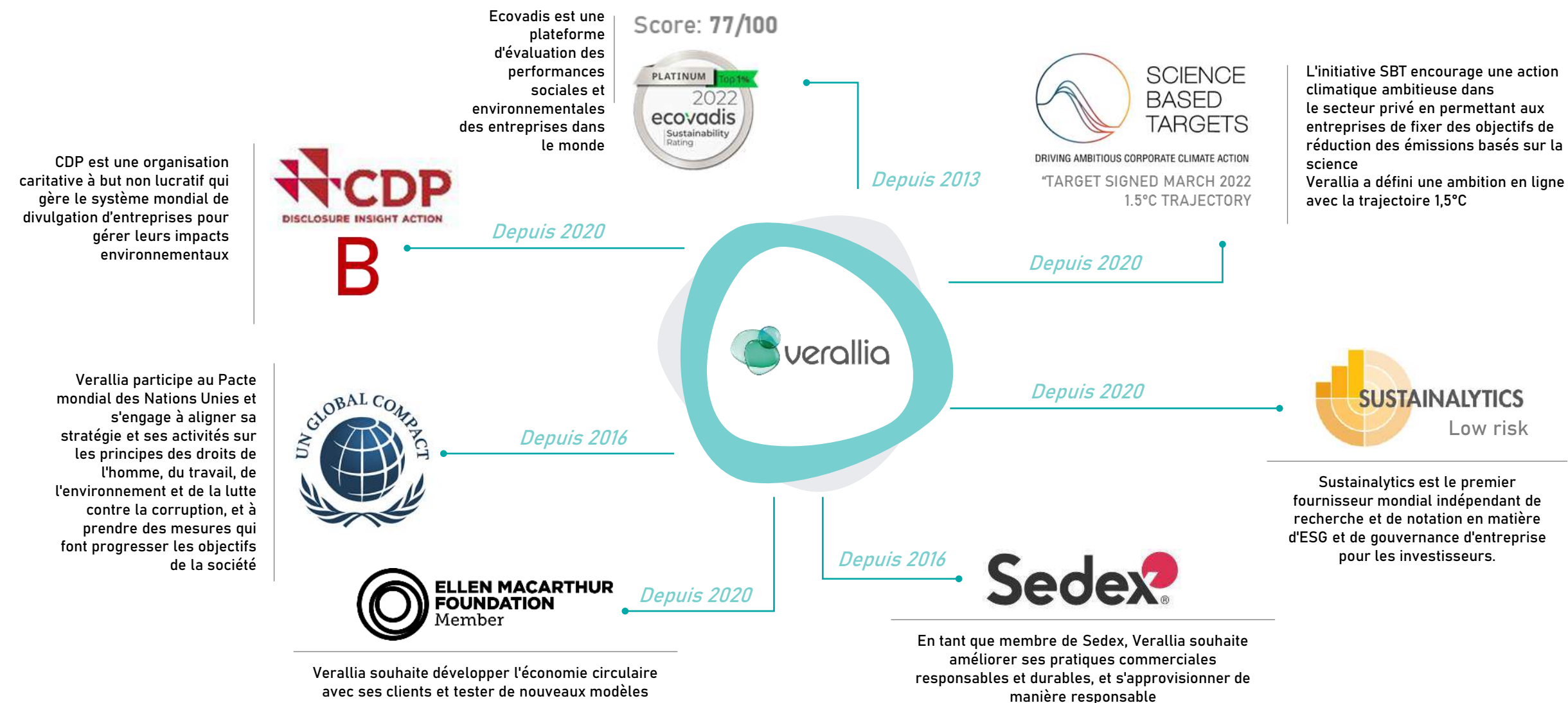
OPTIMISER LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE

3

DÉVELOPPER LES
ÉNERGIES
RENOUVELABLES
OU DÉCARBONÉES

* Hypothèse = +2 % volume CAGR 2019-2030 (tonnes).

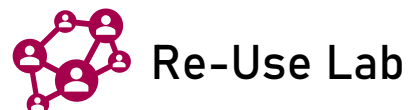
DERNIÈRES ÉVALUATIONS ET PARTENARIATS



VERALLIA DÉVELOPPE ET PROMEUT LE RÉEMPLOI

Pour améliorer la circularité des emballages en verre, nous devons travailler à la fois sur le Recyclage et le Réemploi

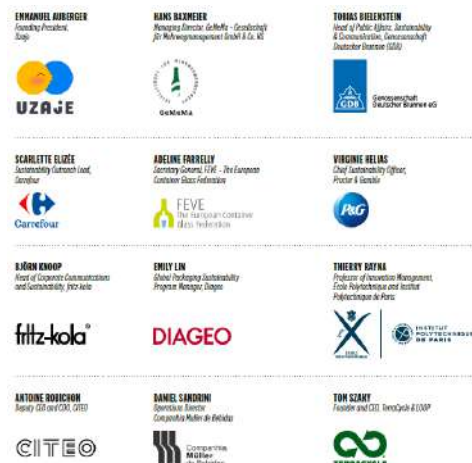
En 2022, une première dans l'industrie verrière avec les deux initiatives Verallia dédiées au réemploi :



90 personnes en présentiel
+ 120 personnes en digital



Cet événement a permis d'échanger sur les enjeux et dernières tendances du réemploi grâce à la rencontre des experts et acteurs du secteur



Verallia a travaillé avec des acteurs majeurs du réemploi des emballages en verre pour croiser les différents points de vue. Ce travail collectif a abouti à notre livre blanc
« Repenser le réemploi pour favoriser l'économie circulaire du verre »



Objectif à horizon 2025 : au moins 1 pilote de réemploi en France

VERALLIA CO-INNOVE AVEC SES PARTENAIRES ET SES CLIENTS



Développement de nouveaux bocaux réutilisables

mehrwelt

- **Marché existant pour les produits laitiers**, utilisé depuis des décennies pour les pots de lait traditionnels
- Désormais aussi utilisé pour d'autres produits alimentaires (café, thé, riz etc....)
- Nouveauté Verallia : un pot de 150gr pour compléter la gamme



- **Circujar** : entreprise spécialisée dans le re-use et propose un service comprenant le nettoyage et un système de "paiement à l'usage"
- Introduction toujours en 2022 avec 3 formats différents de pots
- Verallia est partenaire du développement des pots en version 2.0



- **Pots « Mehrwelt » (Dr Oetker)**
- Dès maintenant disponible à l'échelle nationale
- Nouveau concept de fermeture très esthétique (design spécifique et protégé de Verallia)
- Verallia a co-développé cette gamme et en est aujourd'hui le fournisseur officiel



Notre ambition : renforcer la circularité des emballages en verre

VERALLIA CO-INNOVE AVEC SES PARTENAIRES ET SES CLIENTS

 Verallia accompagne Champagne Telmont dans le lancement d'une expérimentation inédite !



En cas de succès, ce sera la bouteille de champagne **la plus légère (800g)** qui sera produite en exclusivité pour **la marque Champagne Telmont**. Mise sur le marché espérée en 2025



C'est sur le **site de Verallia Oiry (France)**, le centre d'expertise des bouteilles de champagne, que **ces bouteilles ont été éco-conçues**

Chez Verallia, l'éco-conception est au cœur de notre démarche RSE

▶ Notre objectif : -3 % le poids de nos bouteilles et pots standards non consignés d'ici 2025

AIDE HUMANITAIRE POUR L'UKRAINE

Pour venir en aide aux ukrainiens, Verallia a mis en place plusieurs actions :



Envoi de matériel médical (4 camions au départ de la Pologne)



Don d'équipements aux pompiers ukrainiens
extincteurs, véhicules, vêtements de protection etc.



Mise en place d'une unité de soutien psychologique
Pour les collaborateurs ukrainiens et polonais



Aide logistique importante
notamment pour aider au déplacement des personnes de la division Verallia Europe du Nord Division souhaitant rejoindre l'Union Européenne



À ce jour, 4 familles (15 personnes) ont été accueillies en Pologne

Verallia prend en charge leur hébergement



En solidarité pour l'Ukraine, les régions ont réalisé un don total de 590 k€





3

RÉSULTATS FINANCIERS



Nathalie
DELBREUVE
Directrice financière

UNE NOUVELLE ANNÉE RÉUSSIE DANS UN CONTEXTE COMPLEXE

1

Chiffre d'affaires

- FY 2021 : +5,4 % à 2 674 millions d'euros et **croissance organique** de +6,8 % ⁽¹⁾
- T4 2021 : +12,4 % à 652 millions d'euros et **croissance organique** de +10,2 % ⁽¹⁾

2

EBITDA ajusté

- 678 million d'euros en 2021 (+8,4 % vs. 2020)
- Marge de 25,4 % comparée à 24,7 % en 2020 (+68 bps)

3

Résultat net⁽²⁾

- Résultat net de 249 million d'euros en 2021 (+19 % vs. 2020)
- Résultat net par action de 2,01 euros en 2021

4

Endettement net

Baisse du ratio d'endettement net à 1,9x l'EBITDA ajusté 2021 contre 2,0x au 31 décembre 2020 après le versement de 114 millions d'euros de dividendes et 221 millions d'euros de rachats d'actions

5

Indicateurs Extra-financiers

- Emissions de CO₂ : -3,6 % à 2 833 kt CO₂ Scope 1 & 2
- Taux de calcin⁽³⁾ externe : 55 % en hausse de 3,4 points compare à 2020

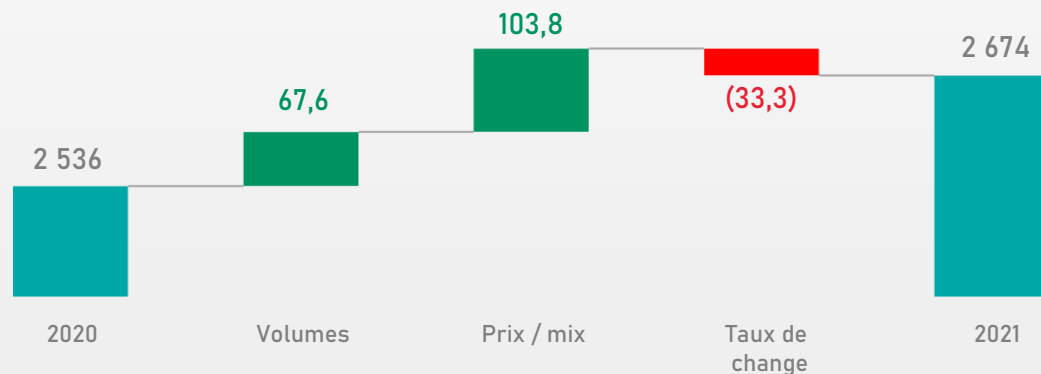
(1) La croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants hors Argentine est de +5,0 % en 2021 par rapport à 2020.

(2) Le résultat net 2021 comprend une charge d'amortissement des relations clients, constatées lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain en 2015, de 43 M€ et 0,36 € par action (montant net d'impôts). En excluant cette charge, le résultat net serait de 292 M€ et 2,37 € par action. Cette charge était de 43 M€ et 0,37 € par action en 2020.

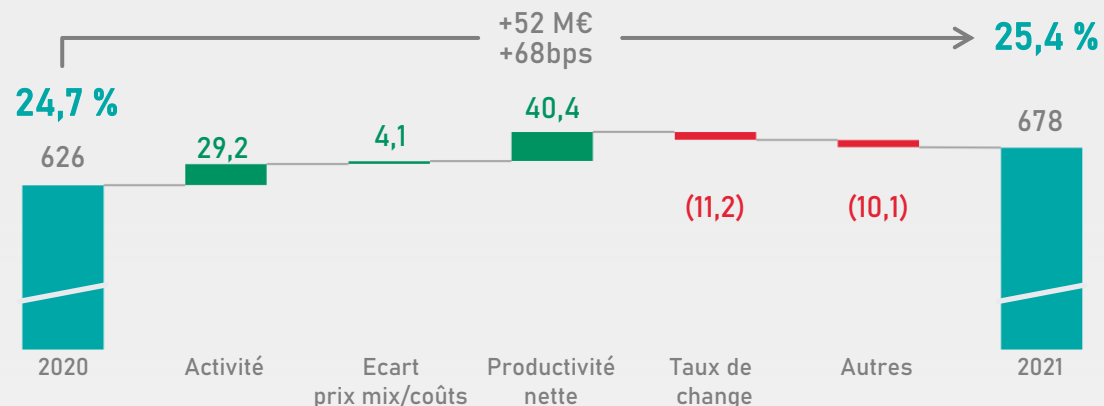
(3) Verre recyclé.

AMÉLIORATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE L'EBITDA AJUSTÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ (EN MILLIONS D'EUROS)



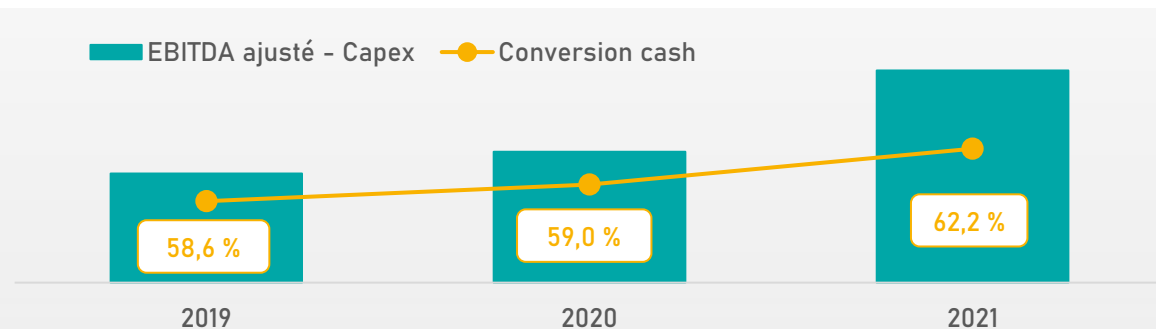
EBITDA AJUSTÉ (EN MILLIONS D'EUROS ET EN %)



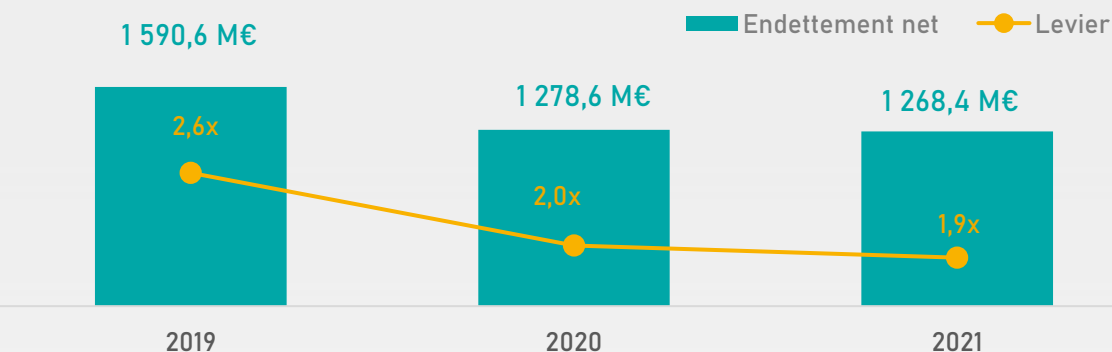
- Croissance organique : +6,8 % en 2021, dont +10,2 % au T4
- Volumes en croissance, retournant au niveau de ceux de 2019 (pre-Covid)
- Prix / mix
 - Prix de vente stables en Europe / compensant l'inflation au LatAm
 - Forte contribution du mix au niveau du Groupe
- FX : impact négatif principalement au S1
- Par catégorie de produits
 - Hausse dans toutes les catégories à l'exception des boissons non alcoolisées & pots (ces dernières étant en hausse du T4)
 - Fort rebond dans les vins pétillants et spiritueux
- Activité / levier opérationnel
 - Volumes en hausse
 - Déstockage plus élevé que l'année passée
 - Stocks à fin décembre restent inférieurs aux attentes
- Ecart prix mix / coûts positif au niveau du Groupe
 - Ecart négatif en Europe et positif au LatAm sur l'année
 - La très forte inflation des coûts a conduit à un écart négatif au T4 au niveau Groupe
- Productivité nette : exceptionnelle performance à 2,4 % des coûts de production cash
- Autres : hyperinflation et incendie au T3 en Argentine

FORTE GÉNÉRATION DE CASH ET DÉSENDETTEMENT CONTINU

GÉNÉRATION DE CASH



POURSUITE DU DÉSENDETTEMENT



En millions d'euros	2021	2020
EBITDA ajusté	678,1	625,7
Investissements / Capex	256,3	250,5
Conversion en cash	62,2 %	60,0 %
Evolution BFRE	80,5	67,0
dont BFR Capex	-10,7	2,8
Cash-flow opérationnels	502,3	442,1
Free Cash-flow ⁽¹⁾	329,3	315,7

COMMENTAIRES

- Croissance de l'EBITDA ajusté
- Niveau élevé de conversion en cash
- Niveau élevé de Capex maintenu
- Amélioration significative du BFR
 - ✓ Stocks @ niveau extrêmement bas
 - ✓ Impayés bien gérés et stables à un niveau très bas

Un modèle d'affaires structurellement générateur de grande trésorerie

(1) Défini comme le Cash-flow des opérations - Autre impact d'exploitation - Intérêts financiers payés et autres coûts de financement - Impôts payés.

Source : Société.

RESULTAT NET ET DIVIDENDE

En millions d'euros	2021	2020
Chiffre d'affaires	2 674,0	2 535,9
Résultat opérationnel	393,1	316,4
Résultat financier	(56,8)	(45,8)
Résultat avant impôts	336,3	270,6
Résultat net	249,3	209,6
Résultat de base par action (en €)	2,01	1,67

Proposition du versement
d'un dividende par action
de 1,05 € relatif à 2021
(résolution n°3)

+20,4 %

PREMIER TRIMESTRE (T1) 2022

1

Chiffre d'affaires

T1 2022 : +24,0 % à 750 millions d'euros et +23,9 % de croissance organique⁽¹⁾

2

EBITDA ajusté

- 183 millions d'euros au T1 2022 (+20,4 % vs. T1 2021)
- Marge de 24,4 % vs. 25,1 % au T1 2021 (-72 points de base)

3

Endettement net

Baisse du ratio d'endettement à 1,7x l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois, contre 1,9x au 31 décembre 2021

Forte croissance organique venant d'un marché sous-jacent dynamique et de hausses de prix visant à compenser des hausses de coûts sans précédent

(1) Croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants hors Argentine de +24,1 % au T1 2022 par rapport au T1 2021.



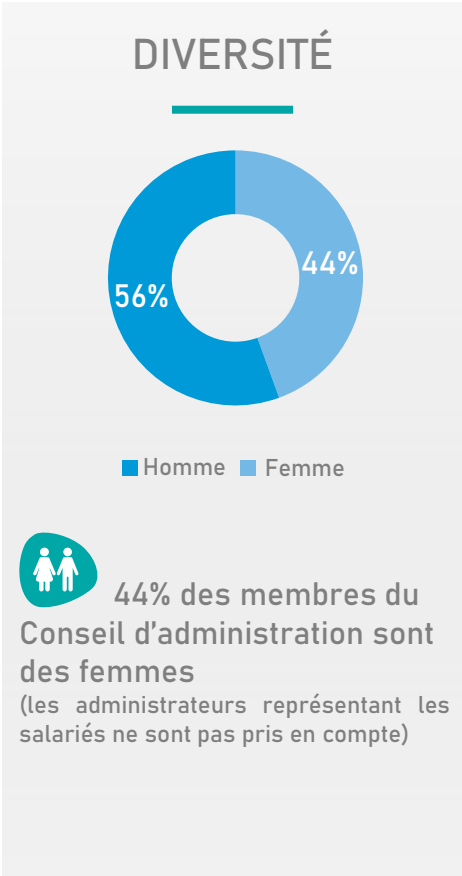
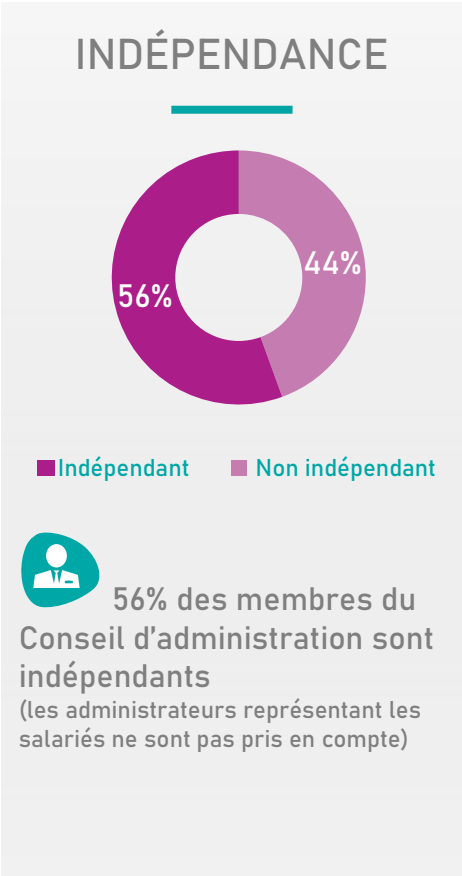
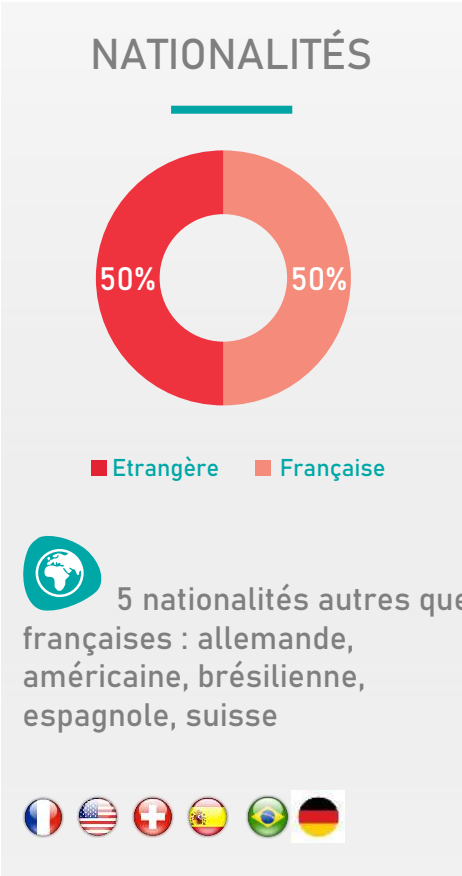
4

GOUVERNANCE



Wendy KOOL-FOULON
Directrice juridique

CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROFIL AU 31 DECEMBRE 2021



■ En % des membres du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2021

10 membres et 1 censeur

Michel Giannuzzi	Président
Marcia Freitas	Représentant de BWSA
João Salles	Représentant de BWGI
Sébastien Moynot	Représentant de Bpifrance Investissement
José Arozamena	Administrateur indépendant
Marie-José Donsion	Administratrice indépendante
Virginie Hélias	Administratrice indépendante
Cécile Tandeau de Marsac	Administratrice indépendante
Pierre Vareille	Administrateur indépendant
Dieter Müller	Administrateur représentant les salariés

Changements intervenus en 2021/2022

Date	Départ (démission)	Arrivée (élection)
Fev 2021	Sylvain Artigau (administrateur représentant les salariés)	-
Nov 2021	Robert Seminara (administrateur, nommé sur proposition d'Apollo)*** Claudia Scarico (censeur, nommée sur proposition d'Apollo)***	-
Jan 2022	-	Xavier Massol (administrateur représentant les salariés)**
Jan 2022	José Arozamena (administrateur indépendant)	-

VERALLIA RESPECTE LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF*

7 réunions plénières / 2 réunions hors la présence du PDG / taux d'assiduité global : 94%

- ✓ Information financière
- ✓ Budget 2022 et plan d'affaires à moyen-terme
- ✓ Objectifs financiers 2022-2024
- ✓ Financements / émissions obligataires "sustainability-linked"
- ✓ Investissements stratégiques / partenariats
- ✓ Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Thèmes de travail

- ✓ Rémunération des mandataires sociaux
- ✓ Plan d'attribution d'actions gratuites
- ✓ Programme d'actionnariat salarié
- ✓ Assemblée générale des actionnaires
- ✓ Compliance
- ✓ Rachats d'actions

* A l'exception de la recommandation qui préconise d'éviter un renouvellement en bloc des administrateurs, étant précisé que la Société propose, aux termes de la résolution n°28, d'y remédier en introduisant dans ses statuts le principe d'un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs

** Dans le cadre de son élection par les salariés des sociétés françaises du Groupe le 10 janvier 2022, en remplacement de Sylvain Artigau qui a démissionné le 3 février 2021

*** Robert Seminara et Claudia Scarico ont démissionné à la suite de la cession par Apollo de sa participation restante dans la Société en novembre 2021

COMITÉS – COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2021

COMITE D'AUDIT

Marie-José
DONSIONMarcia
FREITASJosé
AROZAMENA

6 réunions en 2021

Information financière
Cartographie des risques
Contrôle interne et compliance
Suivi de l'audit des états financiers

COMITE DES REMUNERATIONS**

Cécile
TANDEAU
DE MARSACJoão
SALLESPierre
VAREILLEJosé
AROZAMENADieter
MÜLLER*

4 réunions en 2021***

Politique de rémunération des mandataires sociaux
Plan d'attribution d'actions gratuites
Programme d'actionnariat salarié
Auto-évaluation du Conseil d'administration
Suivi des procédures d'élection des administrateurs
représentant les salariés et les salariés actionnaires

COMITE DES NOMINATIONS**

Cécile
TANDEAU
DE MARSACJoão
SALLESPierre
VAREILLEJosé
AROZAMENA

4 réunions en 2021***

Politique de rémunération des mandataires sociaux
Plan d'attribution d'actions gratuites
Programme d'actionnariat salarié
Auto-évaluation du Conseil d'administration
Suivi des procédures d'élection des administrateurs
représentant les salariés et les salariés actionnaires

COMITE DEVELOPPEMENT DURABLE

Virginie
HELIASMichel
GIANNUZZISébastien
MOYNOTDieter
MÜLLER*

4 réunions en 2021

Raison d'être
Déclaration de performance extra-financière
Stratégie RSE d'ici 2030
Politique cadeaux et invitations

COMITE STRATEGIQUE

Pierre
VAREILLEMichel
GIANNUZZIJoão
SALLES

Aucune réunion en 2021 dans la mesure où le Comité Stratégique a été créé en décembre 2021

**Le 6 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de scinder le Comité des Nominations et Rémunérations en deux comités distincts, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations, reflétant ainsi la forte volonté du Conseil d'administration de se conformer aux recommandations du Code AFEF-MEDEF et, de manière plus générale, avec les meilleures pratiques de gouvernance.

***Sous la forme d'un unique Comité des Nominations

DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Nouvelle structure de gouvernance votée par le Conseil d'administration, qui entrera en vigueur à l'issue de l'Assemblée Générale, et aux termes de laquelle :
 - Michel Giannuzzi restera Président du Conseil d'administration
 - Patrice Lucas deviendra Directeur Général (après avoir occupé la fonction de Directeur Général Délégué du 1^{er} février 2022 au 11 mai 2022)
- Contexte de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général :
 - Bonne pratique de gouvernance, adoptée par un nombre croissant de sociétés de l'indice SBF 120
 - Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Président pourra être consulté par la Direction Générale sur tout sujet relevant de la conduite des affaires du Groupe. Michel Giannuzzi s'est ainsi engagé à rester fortement impliqué au service du Groupe, et notamment à :
 - continuer à apporter un éclairage, nourri de sa fine connaissance du Groupe, sur les enjeux stratégiques et les projets de développement (investissements ou opportunités de croissance externe)
 - représenter le Groupe, à en défendre les intérêts et à en promouvoir les valeurs en toutes circonstances
 - participer à des réunions internes sur invitation du Directeur Général

CANDIDATURES DE PATRICE LUCAS ET DIDIER DEBROSSE (RÉSOLUTIONS 5 ET 6)



Patrice Lucas, Directeur Général (résolution 5)

Patrice Lucas a construit sa carrière dans le secteur automobile au cours des trente dernières années, dont quinze ans au sein de l'équipementier automobile Valeo et quinze ans au sein du constructeur automobile PSA/Stellantis. Après un diplôme d'ingénierie mécanique à l'Université de Technologie de Compiègne, dont un an à University of Illinois, il obtient son Master en Management de la Qualité à l'ENSAM Paris et rejoint Valeo en 1991 en tant qu'ingénieur qualité. Il y occupe successivement différentes responsabilités, en tant qu'ingénieur, puis en tant que directeur d'usine au Mexique et enfin en tant que directeur général d'une business unit européenne. En 2006, il rejoint le groupe PSA en qualité de Senior Vice-President au sein de l'organisation de l'ingénierie. Puis il est nommé, en 2010, directeur programme pour l'activité Véhicules Utilitaires Légers, en charge du renouvellement de la gamme de produits et de la gestion du cycle de vie. En 2014, il devient Executive Vice-President et membre du Comité Exécutif Global, en charge des programmes et de la stratégie : il est responsable du pilotage des plans stratégiques, de l'optimisation et de l'allocation de la R&D/CAPEX, en ligne avec la définition et l'exécution du Plan Produit, et du business development (avec en particulier l'acquisition d'Opel). En 2018, il est nommé à la tête des opérations du groupe PSA en Amérique Latine. En janvier 2021, il est nommé Directeur Adjoint de l'Ingénierie de Stellantis et rejoint à ce titre le Comité Exécutif du Groupe.



Didier Debrosse, considéré comme indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF (résolution 6)

Didier Debrosse a été Directeur Général au sein de plusieurs entreprises internationales opérant dans le secteur de la grande consommation : Beiersdorf Nivea, Mondelez international et Heineken. Après une carrière commerciale, il a occupé des fonctions dans les achats, les ressources humaines et finalement de Direction Générale jusqu'en décembre 2019. Au sein du groupe Heineken, il a été successivement président de la France, de l'Europe de l'Ouest et finalement du Brésil. Il a participé activement à deux acquisitions majeures pour le groupe Heineken : S&N en 2008 et Kirin Brasil en 2016. À ce titre, il a acquis une grande expérience des intégrations et des relations avec les autorités de la concurrence. Didier Debrosse a également été administrateur des sociétés Chr. Hansen au Danemark et de Compania Cervecerias Unidas au Chili. Il est actuellement Président du Conseil d'administration des sociétés Baru Panama et de FIFCO au Costa Rica.

CANDIDATURES AU TITRE DE L'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES (RÉSOLUTIONS 7 ET 8)

Beatriz Peinado Vallejo, désignée candidate au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires par les salariés détenant leurs actions en direct, à l'occasion d'un scrutin majoritaire à deux tours – candidature approuvée par le Conseil d'administration (résolution 7)

Beatriz Peinado Vallejo, née en 1970, diplômée de l'Ecole de Droit de la Complutense University of Madrid, est également titulaire d'un Master en Compliance de la Charles III University of Madrid. De 2007 à 2015, elle est Directrice juridique du groupe Loxam-Hune (location de matériels et outillages pour le secteur du BTP) en Ibérie. De 2005 à 2007, elle a été Directrice juridique adjointe de Sigla, SA (groupe VIPs, secteur des loisirs et de la restauration) en Ibérie. Auparavant, de 1996 à 2005, elle a été Directrice juridique de Tengelmann España, S.A. (groupe Tengelmann, secteur des supermarchés discount) en Ibérie.

Matthieu Cantin, désigné candidat titulaire au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires par le Conseil de surveillance du FCPE Verallia (candidat suppléant : Pedro Barandas) (résolution 8)

Matthieu Cantin, né en 1980, ancien élève de la Kedge Business School de Bordeaux, titulaire d'un Master en achats internationaux, occupe la fonction d'Analyste Achats Groupe de Verallia. Il a également été responsable de catégories achats au niveau des équipements industriels, d'abord en France, puis au niveau du Groupe, entre 2011 et 2020. Avant de rejoindre l'industrie verrière et Verallia, il a occupé différentes fonctions en achats industriels dans la sécurité électrique, au sein de la division dédiée de Stanley Black and Decker de 2008 à 2011 ainsi que dans le secteur des semiconducteurs chez Altis semiconductor, coentreprise IBM/Infineon dorénavant filiale du fondeur X-Fab, de 2005 à 2008.

Le candidat ou la candidate qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera nommé administrateur représentant les salariés actionnaires



5

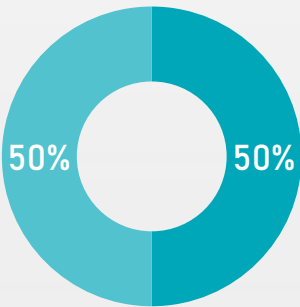
POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION



Cécile TANDEAU de MARSAC
Présidente du Comité des Nominations
et du Comité des Rémunérations

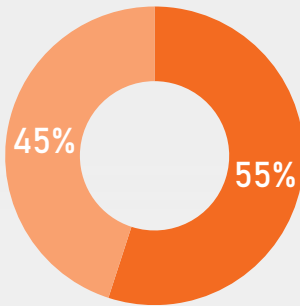
PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE



Critères RSE 20%

- Critère de sécurité (amélioration du taux de fréquence d'accidents du travail avec ou sans arrêt)
- Critère de développement durable (augmentation du taux d'utilisation du calcin)**

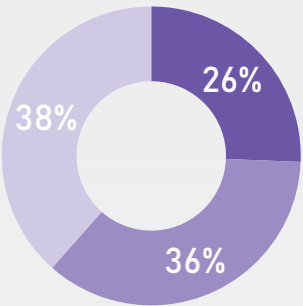


Critères financiers 80%

- EBITDA Ajusté
- Cash-flow opérationnels

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2022*

- Niveau de rémunération compétitif
- En ligne avec les pratiques de marché et de l'industrie
- Conforme aux recommandations de l'Afep-Medef
- Pas de retraite supplémentaire



- Rémunération fixe
- Rémunération variable
- Rémunération à long-terme

* Si les critères de performance sont remplis

RÉMUNÉRATION VARIABLE A LONG-TERME**

A partir de 2022, des actions de performance seront attribuées si les conditions ci-après sont réunies :

- à hauteur de 40%, un objectif de création de valeur théorique
- à hauteur de 15 %, un objectif de Total Shareholder Return (TSR) de l'action de la Société par rapport à l'évolution du TSR des sociétés intégrées à l'indice SBF 120 sur Euronext Paris
- à hauteur de 15 %, un objectif de TSR de l'action de la par rapport à l'évolution du TSR de 3 ou 4 sociétés cotées concurrentes d'emballage en verre
- à hauteur de 30%, deux objectifs de développement durable:
 - à hauteur de 15%, un objectif de réduction des émissions de CO₂; et
 - à hauteur de 15%, un objectif d'augmentation du pourcentage de femmes managers

**Le plan d'attribution d'actions de performance 2022-2024 bénéficiera seulement à Patrice Lucas en qualité de Directeur Général à compter du 12 mai 2022 et ne bénéficiera pas à Michel Giannuzzi en qualité de Président-Directeur Général et à Patrice Lucas en qualité de Directeur Général Délégué, dans la mesure où leurs mandats respectifs prendront fin le 11 mai 2022. Michel Giannuzzi bénéficie des plans d'attribution d'actions de performance 2021-2022 et 2021-2023 mis en place en 2021.

RÉSOLUTIONS 9 ET 10

SAY ON PAY EX-POST 2021 DE MICHEL GIANNUZZI EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rémunération fixe et variable 2021

Rémunération fixe	1 100 000 euros
Rémunération variable	1 358 597 euros

Plans d'attribution d'actions de performance

Plan 2019-2021	58 313 actions acquises en 2021 46 228 actions acquises en 2022
Plan 2021-2022	maximum de 55 000 actions attribuées en 2021 avec une période d'attribution s'achevant le 1 ^{er} mars 2023 (2 ans)
Plan 2021-2023	maximum de 55 000 actions attribuées en 2021 avec une période d'attribution s'achevant le 1 ^{er} mars 2024 (3 ans)

Pour mémoire, en 2020, le Président-Directeur Général avait renoncé à sa rémunération variable, d'un montant de 666 697 euros.

RÉSOLUTIONS 9 ET 10

SAY ON PAY OBJECTIFS PARTIE VARIABLE EX-POST 2021 DE MICHEL GIANNUZZI EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Partie financière (80 % de la rémunération variable, atteinte à hauteur de 145,89 %)			
Objectif	Poids	Taux d'atteinte de l'objectif (en % d'objectif) au cours de l'exercice 2021	Montant de la rémunération variable (en % de bonus cible)
EBITDA Ajusté	55 %	106 %	143 %
Cash flows opérationnels	45 %	125 %	150 %

Partie RSE (20 % de la rémunération atteinte à hauteur de 48,6 %)			
Objectif	Poids	Taux d'atteinte de l'objectif (en % d'objectif) au cours de l'exercice 2021	Montant de la rémunération variable (en % de bonus cible)
Taux de fréquence d'accidents du travail (TF2)	10 %	Non atteint	0 %
Augmentation du taux d'utilisation du calcin	10 %	97,2 %	68 %



Soit une rémunération variable représentant 123,51 % du bonus cible

RÉSOLUTION 9

RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE COÛT DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE COÛT DE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS EN FRANCE

Ratios calculés sur la **base des rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 et des actions de performance attribuées au cours des mêmes périodes**, valorisées à leur valeur comptable au moment de leur attribution et proratisées sur l'exercice en fonction de la durée

Périmètre du calcul : Verallia SA, sa filiale française directe Verallia Packaging et l'ensemble de ses filiales indirectes verrières situées en France **(= 96 % de la masse salariale en France)**

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Ratio sur coût de la rémunération moyenne	54	58	41	30
Ratio sur coût de la rémunération médiane	62	66	46	33

RÉSOLUTION 9

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION PAYÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX
NON EXÉCUTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale du 20 septembre 2019
600 000 euros

Enveloppe allouée librement
par le Conseil d'administration
sur recommandation du
Comité des Rémunérations

20 000 euros/an, *pro rata temporis*

15 000 euros/an pour chaque
Président de Comité

4 500 euros/réunion du Conseil
d'administration et des Comités

**Montant total payé
au titre de 2021 :
440 420 euros**

RÉSOLUTION 11

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MICHEL GIANNUZZI EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 11 MAI 2022

Rémunération fixe	1 100 000 euros sur une base annuelle.
Rémunération variable	1 100 000 euros sur une base annuelle en cas d'atteinte des objectifs à 100 % et, dans l'hypothèse où les objectifs fixés seraient dépassés, un montant maximum égal à 140 % de la rémunération fixe annuelle (soit 1 540 000 euros sur une base annuelle).
Rémunération long terme (actions de performance)	Non applicable.
Indemnité de départ	- condition à l'atteinte d'un taux minimum de 70% de réalisation des objectifs annuels au titre de la rémunération variable pour chacun des exercices clos précédents la cessation de fonction - Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150 % de la somme de la rémunération fixe et variable relative aux 12 derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. - pas d'indemnité en cas de départ à la retraite
Indemnité de non-concurrence	Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois (auquel le Conseil d'administration a la faculté de renoncer) et à ce titre indemnité forfaitaire mensuelle égale à 1/12e de 70% de la somme de sa rémunération fixe et variable relative aux 12 derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. En cas de cumul de l'application de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant cumulé de ces deux indemnités ne pourra pas excéder un montant correspondant à la somme de la rémunération fixe et variable perçue par le PDG au cours des 2 années précédant la cessation effective de son mandat.
Avantages en nature	Véhicule de fonction, assurance chômage mandataire social (« GSC ») et régime de mutuelle et de prévoyance.

RÉSOLUTION 12

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE PATRICE LUCAS EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 AU 11 MAI 2022

Rémunération fixe	750 000 euros sur une base annuelle.
Rémunération variable	750 000 euros (sur une base annuelle) en cas d'atteinte des objectifs à 100 % et, dans l'hypothèse où les objectifs fixés seraient dépassés, un montant maximum égal à 140 % de la rémunération fixe annuelle (soit 1 050 000 euros sur une base annuelle).
Rémunération long-terme (actions de performance)	Non applicable.
Indemnité de départ	- condition à l'atteinte d'un taux minimum de 70% de réalisation des objectifs annuels au titre de la rémunération variable pour chacun des exercices clos précédents la cessation de fonction - Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150 % de la somme de la rémunération fixe et variable relative aux 12 derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. - pas d'indemnité en cas de départ à la retraite
Indemnité de non-concurrence	Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois (auquel le Conseil d'administration a la faculté de renoncer) et à ce titre indemnité forfaitaire mensuelle égale à 1/12e de 70% de la somme de sa rémunération fixe et variable relative aux 12 derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. En cas de cumul de l'application de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant cumulé de ces deux indemnités ne pourra pas excéder un montant correspondant à la somme de la rémunération fixe et variable perçue par le DGD au cours des 2 années précédant la cessation effective de son mandat.
Avantages en nature	Véhicule de fonction, assurance chômage mandataire social (« GSC ») et régime de mutuelle et de prévoyance.

RÉSOLUTION 13

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE PATRICE LUCAS EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL
À COMPTER DU 12 MAI 2022

Rémunération fixe	750 000 euros sur une base annuelle
Rémunération variable	750 000 euros (sur une base annuelle) en cas d'atteinte des objectifs à 100 % et, dans l'hypothèse où les objectifs fixés seraient dépassés, un montant maximum égal à 140 % de la rémunération fixe annuelle (soit 1 050 000 euros sur une base annuelle).ne base annuelle).
Rémunération long-terme (actions de performance)	Attribution (sans décote) d'un maximum de 35 000 actions au titre du Plan 2022-2024, sous réserve d'une période d'acquisition de 3 ans et d'une obligation de conservation de 30% des actions définitivement attribuées pendant la durée du mandat, Le nombre d'actions attribuées à l'issue de la période d'acquisition varie en fonction du niveau d'atteinte des critères de performance.
Indemnité de départ	- condition à l'atteinte d'un taux minimum de 70% de réalisation des objectifs annuels au titre de la rémunération variable pour chacun des exercices clos précédents la cessation de fonction - Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150 % de la somme de la rémunération fixe et variable relative aux 12 derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. - pas d'indemnité en cas de départ à la retraitee départ serait intégralement payée.
Indemnité de non-concurrence	Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois (auquel le Conseil d'administration a la faculté de renoncer) et à ce titre indemnité forfaitaire mensuelle égale à 1/12e de 70% de la somme de sa rémunération fixe et variable relative aux 12 derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. En cas de cumul de l'application de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant cumulé de ces deux indemnités ne pourra pas excéder un montant correspondant à la somme de la rémunération fixe et variable perçue par le DG au cours des 2 années précédant la cessation effective de son mandat.
Avantages en nature	Véhicule de fonction, assurance chômage mandataire social (« GSC ») et régime de mutuelle et de prévoyance.

RÉSOLUTION 14

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MICHEL GIANNUZZI EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À COMPTER DU 12 MAI 2022

- Rémunération fixe uniquement, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.
- Cette rémunération fixe prend en compte les missions étendues confiées par le Conseil d'administration
- L'exercice du mandat d'administrateur du Président du Conseil d'administration ne sera pas rémunéré.

Rémunération fixe	350 000 euros sur une base annuelle.
Rémunération variable	Non applicable.
Rémunération long terme (actions de performance)	Non applicable.
Indemnité de départ	Non applicable.
Indemnité de non- concurrence	Non applicable.
Avantages en nature	Véhicule de fonction et régime de mutuelle et de prévoyance.

RÉSOLUTION 15

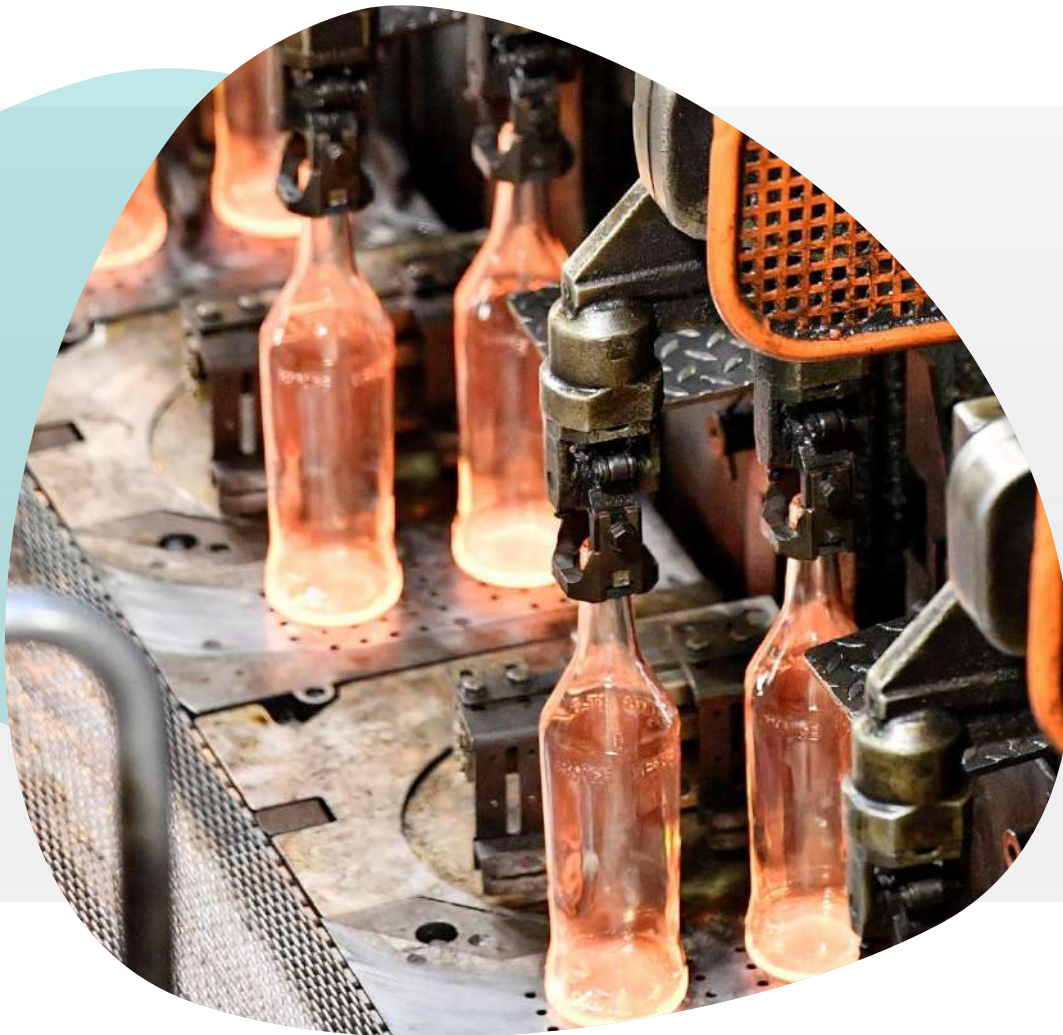
POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS POUR L'EXERCICE 2022

- Compte tenu :
 - d'un plus grand nombre d'administrateurs indépendants ;
 - d'une augmentation du nombre de comités (Comité des Nominations et du Comité des rémunérations et de la création d'un Comité stratégique)

⇒ Proposition de porter l'enveloppe de 600 000 euros à 850 000¹ euros

	Fixe	Montant annuel additionnel pour présidence d'un comité	Montant variable (présence effective)
Conseil d'Administration	20 000€	-	4 500€
Comité d'audit	-	15 000€	4 500€
Comité des nominations	-	10 000€	4 500€
Comité des rémunérations	-	5 000€	4 500€
Comité Développement Durable	-	15 000€	4 500€
Comité stratégique	-	15 000€	4 500€

¹ Seuls les administrateurs indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat.



6

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les rapports des Commissaires aux comptes portent sur :

- Les comptes consolidés,
- Les comptes annuels,
- Les conventions réglementées,
- Les opérations liées au capital.

Nos rapports d'audit sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels décrivent notamment les points clé de notre audit et les diligences que nous avons réalisées.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1ÈRE RÉOLUTION

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice 2021

- sont réguliers et sincères,
- donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société.

La justification de nos appréciations porte sur le point clé de l'audit relatif à l'évaluation des titres de participation.

La vérification du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des autres documents adressés aux actionnaires, n'appelle pas de commentaire particulier.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

2ÈME RÉOLUTION

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice 2021

- sont réguliers et sincères,
- donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

La justification de nos appréciations porte sur le point clé de l'audit relatif à l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion, n'appellent pas d'observation.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

4^{ÈME} RÉSOLUTION

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale:

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il nous a été donné avis d'une convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale : un emprunt amortissable souscrit auprès de BPIFRANCE pour un montant total en principal de 30 millions d'euros.

RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS LIÉES AU CAPITAL

17ÈME, 19ÈME À 27ÈME RÉOLUTIONS

Opérations concernées :

- Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre (17^{ème} résolution),
- Délégation de compétence et/ou autorisation d'émettre des actions et/ou diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (19^{ème} à 25^{ème} résolutions),
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (26^{ème} résolution),
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée (27^{ème} résolution).

Absence d'observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'usage des délégations de compétence consenties à votre Conseil d'administration.



7

QUESTIONS



Wendy KOOL-FOULON
Directrice juridique



8

VOTE DES RÉSOLUTIONS



Wendy KOOL-FOULON
Directrice juridique

Résolution n°1	Approbation des comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Résolution n°2	Approbation des comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Résolution n°3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende à 1,05 euro par action
Résolution n°4	Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes
Résolution n°5	Nomination de M. Patrice Lucas en qualité d'administrateur
Résolution n°6	Nomination de M. Didier Debrosse en qualité d'administrateur
Résolution n°7	Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires, conformément à l'article 15.7 (« Conseil d'administration - Administrateur représentant les salariés actionnaires ») des statuts de la Société (candidate titulaire : Mme Beatriz Peinado Vallejo) - candidature agréée par le Conseil d'administration de la Société
Résolution n°8	Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires, conformément à l'article 15.7 (« Conseil d'administration - Administrateur représentant les salariés actionnaires ») des statuts de la Société (candidat titulaire : M. Matthieu Cantin / candidat suppléant : M. Pedro Barandas)
Résolution n°9	Approbation des informations requises au titre de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce et afférentes à la rémunération des mandataires sociaux
Résolution n°10	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Michel Giannuzzi, Président-Directeur Général de la Société

Résolution n°11	Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général (application à M. Michel Giannuzzi du 1er janvier 2022 au 11 mai 2022)
Résolution n°12	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué (application à M. Patrice Lucas du 1er février 2022 au 11 mai 2022)
Résolution n°13	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général (application à M. Patrice Lucas à compter du 12 mai 2022)
Résolution n°14	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (application à M. Michel Giannuzzi à compter du 12 mai 2022)
Résolution n°15	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
Résolution n°16	Autorisation au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société
Résolution n°17	Autorisation au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre
Résolution n°18	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise
Résolution n°19	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre
Résolution n°20	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Résolution n°21	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
Résolution n°22	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
Résolution n°23	Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital par an
Résolution n°24	Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription
Résolution n°25	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature
Résolution n°26	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
Résolution n°27	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée
Résolution n°28	Modification de l'article 15.3 (« <i>Conseil d'administration - Fonctions</i> ») des statuts de la Société
Résolution n°29	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



ANNEXES

Contexte & rationnel

Efforts :

- ✓ de recherche de **coûts de financement compétitifs**
- ✓ d'**échelonnement de la maturité moyenne** de l'endettement financier du Groupe
- ✓ de **diversification des sources de financement** du Groupe



Conclusion en décembre 2021 d'un **prêt amortissable avec Bpifrance** :

- ✓ montant total en principal de **30 millions d'euros**
- ✓ maturité de **3 ans**
- ✓ taux d'intérêt fixe de **0,40 % l'an**
- ✓ **Objet : financement du BFR et des dépenses d'investissement** de la Société et de ses filiales

Convention réglementée

- ♣ Bpifrance est affilié à Bpifrance Participations (actionnaire de la Société) et Bpifrance Investissement (membre du Conseil d'administration)
- ♣ **Autorisation préalable du Conseil d'administration le 6 décembre 2021** conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- ♣ Convention soumise à la **ratification de l'Assemblée Générale**

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	CRITERES DE PERFORMANCE	OBJECTIFS DU PLAN 2021-2022 (2 ANS)	OBJECTIFS DU PLAN 2021-2023 (3 ANS)	OBJECTIFS DU PLAN 2022-2024 (3 ANS)
Création de valeur théorique	- Entre 0% et 50% si l'objectif est atteint - Peut atteindre 60% en cas de surperformance	Augmentation entre 2020 et 2022 de 8 fois l'EBITDA Ajusté moins la dette financière nette, corrigée des paiements de dividendes et/ou rachat d'actions 50%	Augmentation entre 2020 et 2023 de 8 fois l'EBITDA Ajusté moins la dette financière nette, corrigée des paiements de dividendes et/ou rachat d'actions 50%	Augmentation entre 2021 et 2024 de 8 fois l'EBITDA Ajusté moins la dette financière nette, corrigée des paiements de dividendes et/ou rachat d'actions 40%
Total Shareholder Return	0% si l'objectif n'est pas atteint 20% si l'objectif est atteint (ou s'il y a surperformance)	VRLA TSR >= SBF120 TSR entre 2020 et 2022 20%	VRLA TSR >= SBF120 TSR entre 2020 et 2023 20%	VRLA TSR >= pour moitié par rapport au TSR du SBF120 TSR et pour moitié par rapport au TSR de 3 ou 4 concurrents cotés entre 2021 et 2024 30%
Return On Capital Employed	0% si l'objectif n'est pas atteint 20% si l'objectif est atteint (ou s'il y a surperformance)	ROCE >= 21% 10%	ROCE >= 22% 10%	N/A
Réduction des émissions de CO ₂ (scopes 1&2)	0% si l'objectif n'est pas atteint 10% si l'objectif est atteint (ou s'il y a surperformance)	Emissions de CO ₂ <= 484 kg CO ₂ /tonne de verre bonne en 2022 10%	Emissions de CO ₂ <= 468 kg CO ₂ /tonne de verre bonne en 2023 10%	Emissions de CO ₂ <= 2,664 tonnes de CO ₂ en 2024 15%
Social	0% si l'objectif n'est pas atteint 10% si l'objectif est atteint (ou s'il y a surperformance)	Index égalité hommes-femmes >= 66 au 31 décembre 2022 10%	Index égalité hommes-femmes >= 69 au 31 décembre 2023 10%	Pourcentage de femmes managers >= 33,3% au 31 décembre 2024 15%

GLOSSAIRE

- **Activité** : correspond à la somme de la variation de volumes plus ou moins l'évolution de la variation des stocks.
- **Croissance organique** : correspond à la croissance du chiffre d'affaires à taux de change et à périmètre constants. Les revenus à taux de change constants sont calculés en appliquant les mêmes taux de change aux indicateurs financiers présentés dans les deux périodes faisant l'objet de comparaisons (en appliquant les taux de la période précédente aux indicateurs de la période en cours).
- **EBITDA ajusté** : L'EBITDA ajusté est un indicateur non défini par les normes IFRS. Il s'agit d'un indicateur de suivi de la performance sous-jacente des activités après retraitement de certaines charges et/ou produits à caractère non récurrents ou de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. L'EBITDA ajusté est calculé sur la base du résultat opérationnel retraité des dépréciations et amortissements, des coûts liés aux restructurations, des coûts liés aux acquisitions et M&A, des effets d'hyperinflation, des plans d'actionnariat du management, des effets liés aux cessions et risques filiales, des frais de fermeture de sites et autres éléments.
- **Capex** : ou dépenses d'investissement, représentent les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires pour maintenir la valeur d'un actif et/ou s'adapter aux demandes du marché ainsi qu'aux contraintes environnementales, de santé et de sécurité ; ou pour augmenter les capacités du Groupe. L'acquisition de titres en est exclue.
- **Investissements récurrents** : Les Capex récurrents représentent les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires pour maintenir la valeur d'un actif et/ou s'adapter aux demandes du marché ainsi qu'aux contraintes environnementales, de santé et de sécurité. Ils incluent principalement les rénovations de fours et la maintenance des machines IS.
- **Investissements stratégiques** : Les investissements stratégiques représentent les acquisitions stratégiques d'actifs qui augmentent les capacités du Groupe ou son périmètre de manière significative (par exemple, acquisition d'usines ou équivalent, investissements « greenfield » ou « brownfield »), incluant la construction de nouveaux fours additionnels. Ils incluent également depuis 2021 les investissements liés à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de CO2.
- **Cash conversion** : est défini comme les cash flows rapportés à l'EBITDA ajusté. Les cash flows sont définis comme l'EBITDA ajusté diminué des Capex.
- **Free Cash-Flow** : Défini comme le Cash-flow des opérations - Autre impact d'exploitation - Intérêts financiers payés et autres coûts de financement - Impôts payés.
- **Le segment Europe du Sud et de l'Ouest** comprend les sites de production localisés en France, Espagne, Portugal et Italie. Il est également désigné par l'abréviation « SWE ».
- **Le segment Europe du Nord et de l'Est** comprend les sites de production localisés en Allemagne, Russie, Ukraine et Pologne. Il est également désigné par l'abréviation « NEE ».
- **Le segment Amérique latine** comprend les sites de production localisés au Brésil, en Argentine et au Chili.
- **Liquidité** : calculée comme la trésorerie disponible + les lignes de crédit renouvelables non tirées - l'encours de « Neu Commercial Papers ».
- **Amortissement des immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises** : Correspond à l'amortissement des relations clients constatées lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain en 2015 (740 M€ de valeur brute sur une durée d'utilité de 12 ans).